



Mrs: J. Masson, A. Valentin, J. Thomas, C.F Dupau, P. Rolland, R. LAZRAC,
Mmes: A. Raposo-Monteiro, A. Préteux, A. Mairesse-Laumonier, S. Soetaert,
Autre(s) participant(s): E. Rezgui (Foncia-Geniez)

➤ TRAVAUX RENOVATION ENERGETIQUE

Les travaux ont débuté depuis 3 semaines par la mise en place d'éléments de ventilation dans les appartements et le montage des échafaudages sur le bâtiment GOUNOD.

Les entreprises se concertent afin de créer un minimum d'embaras vis à vis des résidents.

Cette première phase (rénovation du Gounod) doit durer jusqu'en Mars 2018 et ensuite le Rameau.
Nous vous fournirons un planning dès que ce dernier sera définitivement arrêté et validé par le maître d'œuvre.

Dès le départ des travaux, nous avons constaté des imperfections. Nous avons immédiatement réagi en convoquant les responsables « ventilation », le maître d'œuvre (Réanova) et le syndic pour faire corriger ces défauts. Une réunion sur site le 27-10 à confirmer les faits. Les anomalies seront reprises par la société en charge de ce contingent de travaux. Chaque copropriétaire, des quatre entrées concernées, sera contacté. Les interventions pourront se dérouler jusqu'à 19h30 en fonction des impératifs des résidents concernés (heure légale pour la fin des travaux en semaine).

Par ailleurs, nous vous informons que la peinture du muret longeant le bâtiment « grand Debussy » sera réalisée gracieusement.

De nombreuses réunions de chantier ont lieu en présence du maître d'œuvre, des sociétés, des membres du conseil syndical, du syndic (présence de M GENIEZ). Ces réunions permettent de mettre à plat les problèmes rencontrés.

Vous avez reçu une lettre « enquête » pour choisir les teintes des bâtiments. Ce document ne donne pas une visibilité réaliste. Des panneaux « modèles » représentant les trois teintes proposées sont visibles au niveau de la loge. Ils donnent une perception des couleurs plus réaliste. Son également à votre disposition, à la loge, le modèle d'un volet et d'un garde corps.

Vous pouvez, en cas de problème constaté lors des travaux, alerter le maître d'œuvre en utilisant le site de la résidence et le lien suivant : travaux@la-vigneraie.fr. Vous disposez aussi d'une boîte aux lettres au niveau de la loge.

Par ailleurs, des visites de l'appartement témoin situé au 5 Debussy seront programmées dès que cet appartement sera opérant.

Enfin, nous vous rappelons que notre gardien n'est pas là pour régler des problèmes de ce chantier mais pour assurer le service courant de la résidence et répondre à vos demandes en cas de petits problèmes (fuites, chauffage, électricité, etc.)

➤ **FINANCES**

Les appels de fonds « charges courantes » vont être dissociés des appels de fonds « travaux ».

Les prélèvements automatiques se feront tous les trois mois. Une demande de prélèvement mensuel peut être demandée auprès du syndic.

Tous les dossiers de demande de prêts ne sont pas encore finalisés par manque de renseignements non fournis par les demandeurs.

A noter que la demande de prêts de 3 ou 4 copropriétaires qui n'ont pas payé leurs charges va être rejetée.

Nous rappelons que la totalité de la somme des prêts accordés est versée directement sur le compte séparé du syndicat de la copropriété. Tous les trimestres, sera prélevé le montant dû pour les travaux.

Nous allons être très attentifs au suivi des comptes des travaux notamment en ce qui concerne les mauvais payeurs.

➤ **VEHICULES « SOCIETES »**

Pendant la période des travaux, des places de parking « libres » vont être indisponibles. Pour permettre aux résidents de pouvoir se garer dans la résidence, nous demandons aux conducteurs des voitures de sociétés qui ont l'habitude de se garer dans la résidence, de bien vouloir se garer en dehors de la résidence.

Concernant les voitures « tampons » (ne bougeant pas), nous vous rappelons qu'une demande d'enlèvement de ces véhicules a été faite auprès du commissariat de Plaisir.

➤ **ENCOMBRANTS**

Nous demandons à tous les copropriétaires, dans la mesure du possible, de ne pas déposer des encombrants dans les caves. Nous rappelons que, d'une part, nous avons une déchetterie à proximité de la résidence et d'autre part, la sortie des encombrants par la société de nettoyage est facturée.

Par ailleurs, les objets et vêtements déposés sont en général « pillés », éparpillés dans le local, ce qui risque de causer des nuisances indésirables (feu, nuisibles ...).

*Pour le CS, le président
Jean Masson*